

entre les mains de bureaucrates qui auront le droit d'établir des contingents et des prix ainsi que de régir l'industrie du bœuf que jusqu'à présent les producteurs ont pu régir eux-mêmes.

Il est très difficile à tout gouvernement de décider ce que la classe agricole veut vraiment ou de déterminer la personne qui parle en son nom. Les coopératives parlent-elles au nom des agriculteurs lorsqu'elles disent: «Donnez-nous des offices de commercialisation dans certaines circonstances.»? Le Syndicat national des cultivateurs parle-t-il au nom des agriculteurs lorsqu'il dit: «Donnez-nous des offices de commercialisation.»? Les producteurs d'œufs ou de blé parlent-ils au nom des agriculteurs lorsqu'ils disent: «Tenons-nous à l'écart des organismes de commercialisation et de contrôle.»? La difficulté pour tout gouvernement réside dans le fait que les agriculteurs eux-mêmes n'ont pas pris parti, ou, pour être plus exact, ont pris parti dans bien des directions.

Les producteurs de bétail et de céréales qui peuvent assister à une réunion et voter en faveur de la Commission du blé, peuvent également assister à une réunion des éleveurs de bestiaux et voter contre l'office de commercialisation du bœuf. Toutefois, les agriculteurs ne sont pas aussi inconscients ou aussi embrouillés qu'ils peuvent le paraître au premier abord. Selon eux, le régime de la Commission du blé était excellent. Nous l'aimons comme cela, alors gardons-le. Le secteur des bœufs et des veaux ne nous a pas donné trop de souci depuis trente ans. Pourquoi alors risquer de saper le système? Vue sous un angle commercial, politique ou philosophique, l'attitude n'est pas mauvaise. On dit: «Si ça fonctionne, nous le voulons. Or, la Commission du blé fonctionne. Donc, nous voulons la garder. Le système de commercialisation des bestiaux a bien marché; mieux voudrait bien réfléchir, donc avant de le modifier.»

Le gouvernement ne devrait s'aventurer qu'avec précaution dans ce domaine. Je ne suis pas expert en la matière du projet de loi, mais l'idée qui en était à la base dès sa première rédaction était d'assurer la gestion de l'offre et de faire en sorte que, s'il y avait excédent d'un certain produit, un office devrait prendre en charge la commercialisation, fixer les contingents, établir les prix et rajuster l'offre en fonction du marché.

Un tel régime peut être excellent pour la volaille et les œufs, mais recommander la gestion de l'offre, c'est reconnaître l'impuissance du régime actuel et vouloir tenter autre chose. La réponse à la prétendue surproduction réside dans l'accroissement des marchés. Voilà où il faut mettre l'accent.

Je me suis opposé, il y a un an, à la gestion de l'offre dans l'industrie céréalière, qui devait se faire par l'intermédiaire du programme de réduction des emblavures. La raison? Ce programme, à mon avis, n'aurait pas donné de bons résultats. Cela a nui à un certain nombre de producteurs, et je l'ai considéré inutile.

Le problème auquel se heurtent les producteurs de grain ne sera pas résolu par l'établissement de contingents stricts ou par la gestion de l'offre, mais en augmentant les débouchés. Cela devrait être la première mesure à adopter. Souvent, on dit que la Commission du lait a fait un excellent travail. Il est certain qu'elle a fait certaines choses utiles, l'une des raisons étant que des fonds substantiels lui ont été octroyés. En 1971, la Commission a reçu 129 millions de dollars. Lorsqu'un tel organisme peut distribuer 129 millions, il est tenu d'aider ceux qui relèvent de sa compétence; autrement, une telle commission serait

[L'honorable M. Argue.]

sévèrement critiquée si elle n'avait pas été capable de distribuer 129 millions à des fins bénéfiques.

Qu'est-il arrivé à l'industrie laitière depuis que le programme est entré en vigueur? Je me souviens avoir fait tout mon possible en qualité de sénateur, y compris la présentation d'un bill, pour empêcher l'adoption des contingents de commercialisation et que le règlement les concernant constitue un critère pour que les producteurs reçoivent les subsides. J'ai insisté sur le fait que les producteurs devraient en profiter sans qu'il y ait de conditions. Toutefois, il a été décidé que les producteurs de lait et de crème devaient vendre 12,000 livres de lait par an ou 420 livres de gras de beurre pour avoir droit aux subsides. Dans le cadre du régime de contingents, environ \$1 serait octroyé à un producteur de gras de beurre tandis qu'un producteur qui ne se conformerait pas aux contingents obtiendrait 65c. C'est une façon rigoureuse de réglementer la production.

Quand la loi est tout d'abord entrée en vigueur, il y avait 65,000 producteurs laitiers au Canada. Les derniers chiffres, que j'ai obtenus de la Commission du lait ce matin, indiquent que le chiffre est passé à 50,000 en avril, soit une diminution de 23 p. 100 en quatre ans. Il semble donc que nous solutionnons le problème de l'industrie laitière en nous en débarrassant.

L'honorable M. Hays: Puis-je demander à l'honorable sénateur combien il faut de vaches pour produire 400 livres de gras de beurre?

L'honorable M. Argue: Cela dépend: est-ce une vache de M. Harry Hays ou une vache de M. Argue? Si c'est une vache «Harry Hays», cela prend seulement une demi-vache, mais si c'est une vache «Hazen Argue», il en faut deux ou trois. J'ai seulement des vaches ordinaires comme les agriculteurs ordinaires. Cela pourrait même prendre une demi-douzaine de vaches si elles sont traitées au milieu de l'été. Naturellement, c'est juste un exemple.

• (1240)

L'honorable M. Hays: Vous dites que cela prend environ une demi-vache?

L'honorable M. Argue: Cela prend environ une demi-vache «Harry Hays», mais pas une demi-vache ordinaire.

Mais si je produis de la matière grasse pour presque rien, c'est beaucoup plus efficace que le coût auquel l'honorable sénateur Hays peut produire la sienne. Comme le font les cultivateurs de ma région en été, je peux tout simplement tirer moi-même le lait des vaches. Les cultivateurs s'assoient sous les vaches, tirent le lait qu'ils veulent, le séparent de la crème et envoient quelques bidons de crème à la crèmerie. Le coût réel de cette production est fort peu élevé. Ils sont donc fort efficaces.

D'autre part, ils reçoivent en retour fort peu d'argent, qui en certains cas, est important. Quatre cent vingt livres ne représentent pas une grosse production. Vingt-cinq c. la livre pour 420 livres, ce n'est pas énorme. Il s'agit d'un peu plus de \$100. La personne qui en a le plus besoin ne reçoit pas ce montant. Voilà le problème. La Commission du lait retient cette somme et la distribue aux gros producteurs.

Je me suis déjà opposé à cette situation et je le fais encore maintenant. Je tiens à souligner que je compte aujourd'hui plus de partisans que j'en avais lorsque je m'y suis opposé la première fois, il y a quatre ans. Les gouvernements provinciaux étaient d'accord, de même que les organismes de cultivateurs importants. Voilà ce qui est arrivé. Toutefois, la Commission du lait a annoncé, il y a